

# PRINTEMPS-ÉTÉ 2021 INSCRIPTION DE COURS

## Foire aux questions

**Q : Quand pourrai-je soumettre mon formulaire de demande d'inscription pour m'inscrire aux cours du printemps/été 2021?**

**R :** Dans les semaines à venir, le Centre étudiant de common law va vous faire parvenir un formulaire électronique par courriel que vous devrez remplir et soumettre avant la date limite de demande d'inscription, soit **le lundi 22 mars, 2021 à 16h00**.

**Q : Quelle est la date limite pour soumettre un formulaire de PRD?**

**R :** La date limite pour soumettre un formulaire PRD est le 7 juin 2021.

**Q : Quelle est la date limite pour soumettre une proposition de PRD?**

**R :** La date limite pour soumettre une proposition de SPE pour l'été 2021 est le 7 juin 2021. La date limite de candidature pour les étudiant.e.s du programme PDC pour les stages proposés aux étudiant.e.s (SPE) est le 16 avril, 2021. Pour les étudiant.e.s qui souhaitent commencer un SPE avant le 7 juin 2021, les demandes doivent être soumises au moins 5 jours ouvrables avant le début du SPE. Consultez les informations sur les stages proposés aux étudiant.e.s pour obtenir des informations détaillées sur les dates limites.

**Q : Y a-t-il un nombre maximum de crédits que je peux prendre cet été?**

**R :** Oui, vous êtes autorisé à prendre un maximum de 6 crédits, ce qui comprend toutes les possibilités de crédits universitaires, y compris les SPE (stages proposés par les étudiant.e.s), les PRD (projets de recherche dirigés) et les des cours d'été. Dans le cadre de ces options, vous pouvez choisir entre plusieurs cours, mais les places sont limitées. La faculté ne peut pas garantir l'inscription aux cours d'été.

Veillez noter que les étudiant.e.s sont autorisés à s'inscrire à un maximum de deux PRD et deux SPE au cours de leur programme de JD. Dans des circonstances exceptionnelles, la doyenne adjointe du programme de JD peut accorder une autorisation extraordinaire d'inscription et un PRD supplémentaire.

**Q : Quand saurai-je si je suis admis au cours demandé(s)?**

**R :** Si vous avez obtenu une place dans un cours, vous recevrez un courriel du Centre étudiant de common law durant la semaine du 29 mars 2021 avec les instructions d'inscription.

**Q : Une fois que j'ai soumis le formulaire de sélection de cours, puis-je en soumettre un nouveau si je change d'avis et décider d'ajouter une autre classe avant la date limite?**

**R :** Non. Vous ne pourrez soumettre le formulaire d'inscription qu'une seule fois. La seule modification qui sera autorisée sera pour le retrait de votre demande d'inscription. Si vous souhaitez retirer votre demande, veuillez faire parvenir un courriel au Centre étudiant de common law à [clawacad@uOttawa.ca](mailto:clawacad@uOttawa.ca).

**Q : Quand pouvons-nous nous attendre à recevoir les programmes de ces cours?**

R : Nous demanderons aux professeurs de faire circuler leurs plans de cours dès que possible. Certains programmes ne seront peut-être disponibles qu'à l'approche du début des cours.

**Q : Si je m'inscris à un cours d'été, mais que ma situation change, puis-je abandonner le cours?**

R : Oui. Veuillez envoyer un courriel au Centre étudiant de common law si vous souhaitez abandonner un cours. Nous vous demandons de le faire dès que vous aurez pris une décision, afin que nous puissions libérer des places pour d'autres étudiant.e.s. La date limite pour abandonner les cours d'été est **le lundi, 24 mai à 9h00**. La date limite pour abandonner le cours CML 2741 E est le 17 mai, 2021 à 9h00.

**Q : Je suis inscrit à un programme combiné. Puis-je m'inscrire aux cours d'été offerts par la section de common law?**

R : Cela dépend de l'ordre dans lequel vous suivez les cours et si vous êtes inscrit dans la partie JD de votre programme. Si vous allez rejoindre ou continuer dans le programme JD pendant l'année universitaire 2021-2022, vous pouvez vous inscrire à des cours d'été et appliquer les crédits attribués à l'automne 2020 et/ou à l'hiver 2021.

**Q : Les règles de notation spéciale s'appliqueront-ils aux cours de printemps et d'été?**

R : Les règles de notation spéciale applicable aux trimestres d'automne 2020 et d'hiver 2021 a été autorisée par une résolution exceptionnelle du Sénat universitaire en décembre 2020 en réponse aux perturbations continues causées par la pandémie COVID-19. Les règlements de notation en place pour l'année universitaire 2021-2022 seront en vigueur pour tous les cours appliqués aux trimestres d'automne 2021 et/ou d'hiver 2022.

**Q : Je souhaite suivre un cours et réaliser un projet de recherche dirigée (PRD) pendant l'été. Pour le formulaire de modification associé au PRD, dois-je ajouter le cours et le PRD sur le même formulaire ? En d'autres termes, les six crédits sur un même formulaire?**

R : Non, vous pouvez soumettre le formulaire en ligne pour le cours d'été "régulier". Vous utiliserez alors le formulaire PRD et le formulaire de modification pour vous inscrire à votre projet de recherche dirigée.

**Q : Comment puis-je organiser un projet de recherche dirigée (PRD) avec un professeur ou un superviseur externe?**

R : Vous trouverez [ici](#) des informations sur la manière de mener à bien un projet de recherche dirigée. Veuillez garder à l'esprit que les étudiant.e.s en recherche dirigée peuvent réaliser un maximum de deux PRD au cours de leurs études.

**Q : Je suis intéressé à compléter un projet de recherche dirigée (PRD), mais je n'ai pas encore de sujet spécifique. Puis-je m'adresser à un professeur pour lui demander des idées?**

R : Oui, vous pouvez certainement approcher un professeur, même si vous n'avez qu'un thème général qui vous intéresse. Par exemple, vous pourriez dire : « Je m'intéresse au droit pénal, en particulier aux questions liées à la détermination de la peine ». De nombreux professeurs seront disposés à vous aider à préciser un sujet spécifique pour votre projet.

**Q : Comment dois-je m'adresser à un professeur ou à un superviseur externe pour effectuer une recherche dirigée projet?**

**R :** Un courriel clair et professionnel suffit. Si vous ne connaissez pas le professeur ou le superviseur externe en question, vous pouvez inclure votre CV ou des informations sur votre parcours.